

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
HAUT ALLIER**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
présents : 19
votants : 26
Pouvoirs : 7

Date convocation : 22/06/2023
Affichage : 22/06/2023

Séance du 29 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 29 juin à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian SUAOU, Claude SOLIGNAC, Sébastien BROUSSARD, Guy ODOUL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Aline RANC, Jean-Louis SOULIER.

Absents excusés : Jean-Claude MAYRAND

Pouvoirs : Mireille GARDES SAINT PAUL à Claude SOLIGNAC, Patrick FERRERES à Francis CHABALIER, Marc OZIOL à Jean-François COLLANGE, Johanne TRIOULIER à Rose-Marie MARTIN, Jean-Marie BOSCUS à Patrice CLAVEL, Pierre MALET à Aline RANC, Guy MAYRAND à Jean-Louis BRUN.

Secrétaire de séance : Julian SUAOU

Objet : CONTRAT LOCAL DE SANTE DU HAUT ALLIER – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE CAP PREVENTION SENIOR POUR L'OPERATION "FACILEMENT BON" :

Monsieur le Président propose que la CCHA se porte candidate, dans le cadre du contrat local de santé du Haut Allier, à l'appel à projet lancé par Cap Prévention Sénior et l'ARS Occitanie et intitulé "Prévention pour un vieillissement actif et en bonne santé des séniors à risque de fragilité".

En fonction de l'évaluation des différentes prestations à intervenir pour la mise en œuvre de ce projet, Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à valider le programme et son plan de financement prévisionnel.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE la candidature de la CCHA à l'appel à projet " Prévention pour un vieillissement actif et en bonne santé des séniors à risque de fragilité" pour l'opération "Facilement bon !".

SOLLICITE une subvention auprès de Cap Prévention Sénior à hauteur de 7 845 €

ADOPTE le plan de financement prévisionnel suivant :

<u>Montant de la dépense subventionnable :</u>	9 876, 00 € TTC
<u>Plan de financement :</u>	
- Subvention sollicitée auprès de Cap Prévention Sénior	7 845, 00 €
- Communes (Naussac-Fontanes et Grandrieu)	900, 00 €
- Autofinancement CCHA	<u>1 131, 00 €</u>
Total	9 876, 00 €



DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISE** à signer tous documents s'y rattachant.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut Allier
Le Président,

Francis CHABALIER

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.